

RIEN N'EST COMPARABLE À TEMPUR-PEDIC®

ENREGISTREMENT

Enregistrez votre matelas Tempur-Pedic® et activez votre garantie dès aujourd'hui.

1 ALLEZ À: <https://tempurpedic.ca/customer-service/register-product>

2 SUIVEZ LES DIRECTIVES POUR COMPLÉTER VOTRE ENREGISTREMENT

3 DÉTENDEZ-VOUS, PROFITEZ PLEINEMENT DE VOS MEILLEURES NUITS DE SOMMEIL ET DE VOTRE EXPÉRIENCE DE SOMMEIL TEMPUR-PEDIC

Besoin d'aide? Appelez Tempur-Pedic au 1-800-887-4321

Partagez votre appréciation de TEMPUR® avec le monde entier. Joignez-vous à la conversation sur les médias sociaux! #tempurlove et #lifechangingsleep

@TEMPURPEDIC.CANADA
@TEMPURPEDICCDN

TEMPUR-PEDIC®

LA GARANTIE TEMPUR-PEDIC

Tous les matelas Tempur-Pedic® et tous les sommiers plats et non réglables Tempur-Pedic sont couverts en vertu des dispositions de cette garantie limitée. Aux fins de cette garantie limitée, le terme « produit » signifie tout sommier plat et non réglable et tout matelas Tempur-Pedic. Tempur-Pedic North America, LLC (« Tempur-Pedic ») garantit qu'il remplacera ou réparera, à sa convenance, le produit Tempur-Pedic de l'acheteur, vendu au Canada par un détaillant autorisé, si ce produit est défectueux à cause d'un vice de matériau ou de fabrication, sous réserve des limitations décrites dans cette garantie limitée. Tempur-Pedic décline toute responsabilité quant à la qualité de la marchandise sauf dispositions contraires du présent contrat. Aucune garantie n'est consentie au-delà de la description des présentes. Cette garantie limitée n'est valide que dans le cas d'un achat initial de nouveaux produits d'un détaillant autorisé et s'étend de la date d'achat initiale du produit d'origine acheté. Un acheteur d'origine », aux fins de cette garantie limitée, est un individu ou une entité qui achète le produit directement de Tempur-Pedic ou d'un détaillant autorisé de Tempur-Pedic avec l'intention d'utiliser le produit pour son usage personnel et non pour une utilisation commerciale ou industrielle et non avec l'intention de revendre le produit. Un « détaillant autorisé », aux fins de cette garantie limitée, est un individu ou une entité autorisé(e) par Tempur-Pedic pour vendre directement aux acheteurs d'origine. Un individu ou une entité qui achète le produit de quelque source que ce soit avec l'intention de revendre le produit est un revendeur non autorisé (« revendeur non autorisé »). Cette garantie limitée ne s'applique pas aux modèles de plancher ou aux « démonstrateurs » ou aux produits vendus par des détaillants non autorisés, incluant, mais sans s'y limiter, les revendeurs non autorisés sur des sites Web de tierces parties, incluant, mais sans s'y limiter, Craigslist, eBay, Amazon, etc. Les revendeurs non autorisés ne sont pas des « acheteurs d'origine » aux fins de cette garantie limitée. Si l'acheteur n'est pas l'acheteur d'origine de ce produit, l'acheteur doit accepter le produit « TEL QUEL » avec tous ses défauts » et sans garantie. Si ce produit n'a pas été directement acheté de Tempur-Pedic, une preuve d'achat sera requise pour démontrer que l'acheteur est l'acheteur d'origine et que le produit a été acheté d'un détaillant autorisé et que l'acheteur est admissible pour faire une réclamation valide en vertu de cette garantie limitée.

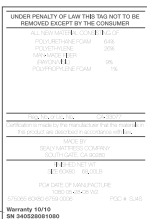
MATELAS

Les matelas Tempur-Pedic ont été conçus pour travailler sur une surface ferme et solide, un sommier sans ressorts ou une base de lit réglable, structurellement capable de soutenir le poids de l'acheteur du matelas Tempur-Pedic et son (ses) utilisateur (s). Cette garantie limitée et tout autre garantie de performance reposent sur des tests conduits sur des ensembles » composés de nos matelas et de nos sommiers/bases de lit réglables. Par conséquent, si l'acheteur utilise un sommier, base, base de lit réglable ou cadre de lit inadéquat avec le matelas, une telle utilisation invalidera cette garantie limitée et tout autre garantie, qu'elles soient explicites ou implicites, incluant, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de commercialisation ou d'adaptation dans un but particulier. Tempur-Pedic peut exiger que l'acheteur lui fournisse une preuve de la qualité du sommier, de la base de lit réglable ou du cadre de lit utilisé avec le matelas si l'acheteur fait une réclamation en vertu de cette garantie limitée. Tempur-Pedic ne fait aucune déclaration, quelle qu'elle soit quant à l'intégrité structurale ou à la marge nominale de tout cadre de lit, base réglable ou sommier non fabriqué par ou pour Tempur-Pedic. Tempur-Pedic se réserve le droit d'invalider cette garantie limitée si le sommier est jugé, à la discrétion raisonnable de Tempur-Pedic, être inadéquat ou si le matelas est dans un état d'insalubrité.

Code de garantie

Numéro de série

575065 60X80 6759 0004
Warranty 10/10
SN 340528081080



SANS REÇU DE CAISSE, VOTRE GARANTIE SERA ANNULÉE

LA GARANTIE LIMITÉE COUVRE LES ARTICLES SUIVANTS LORS D'UNE USURE NORMALE :

- Détérioration du matelas causant une empreinte visible plus profonde que trois quarts (0.75) de pouce, laquelle n'est pas associée à une empreinte ou un affaissement résultant de l'utilisation d'une base de lit réglable inappropriée ou d'un sommier inadéquat dont le soutien est insuffisant. L'usure normale requiert que le matelas d'un acheteur soit continuellement soutenu par un sommier assorti ou une base de lit réglable, avec un cadre de lit adéquat en mesure de soutenir le poids collectif du matelas et du sommier.
 - Un cadre de lit adéquat doit fournir un soutien robuste au matelas aussi bien qu'au sommier; incluant un support central et au moins 5-6 pattes de lit pour un matelas format grand lit, très grand lit et très grand lit californien, et 4 pattes de lit de soutien pour un matelas format simple ou double. Pour les matelas format grand lit, très grand lit et très grand lit californien, munis d'un cadre de lit à lattes, il incombe à l'acheteur de s'assurer que le cadre utilisé offre un soutien structural robuste au matelas et au sommier compte tenu de ce style de cadre de lit à lattes particulier. Le fait que le cadre de lit ne soit pas adéquat peut entraîner l'annulation de la garantie limitée. Il est important d'utiliser un cadre de lit pour la durée de vie et la protection de votre système de sommeil. Les matelas individuellement, pas plus que les systèmes de sommeil (combinaison du matelas et du sommier) ne sont censés reposer à plat sur le plancher ou sur un cadre de lit d'eau ou sur une plateforme de bois non traité ou sur du bois non traité recouvert de tissu.
 - Veillez noter : Tempur-Pedic recommande hautement de se procurer un système de soutien comprenant 3 poutres de lit (disponible chez Tempur-Pedic ou chez un détaillant, pour un coût additionnel) ou un système de soutien semblable, spécifiquement conçu pour renforcer le soutien des cadres de lit à lattes pour les matelas format grand lit, très grand lit et très grand lit californien.
- Tout défaut physique du matelas susceptible de causer une déchirure ou une fissure dans le matériau TEMPUR® malgré un usage normal et une manutention adéquate (tel que souligné dans les Directives d'utilisation et d'entretien du matelas).
- Tout défaut de fabrication dans l'assemblage de la fermeture à glissière de la housse du matelas. Tempur-Pedic peut, à sa seule convenance, réparer ou remplacer la housse fournie avec le matelas. Dans le cas où Tempur-Pedic remplacera la housse du matelas, Tempur-Pedic la remplacera par une housse de style actuel disponible pour le matelas; cependant, la couleur et le matériel pourraient différer de la housse fournie à l'origine.

CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS :

- Augmentation normale dans la souplesse du matériau anti-pression TEMPUR®, laquelle n'a aucun effet sur les propriétés anti-pression du matelas.
- Préférence de confort.
- Domage causé à la structure et/ou au matériel de la housse par une utilisation abusive, incluant, mais sans s'y limiter, les souillures, brûlures, coupures, déchirures, déversements de liquide ou taches.
- Poignées déchirées
- Amoncellement au-dessus de la doublure intérieure
- Odeur temporaire de fabrication
- Empreintes corporelles mesurant moins de 0.75 po (1.9 cm)
- Domage associé à un cadre de lit, base de lit réglable ou sommier inadéquat. Voir la description et les illustrations démontrant un cadre de lit adéquat.
- Remplacement de la pièce d'accompagnement dans le système de sommeil Tempur-Pedic lorsqu'une seule des deux pièces est défectueuse, à moins que cette pièce d'accompagnement soit aussi défectueuse.
- Modèle de plancher vendu au rabais.
- Produit vendu par un revendeur qui n'est pas un détaillant autorisé.
- Produit vendu « tel quel », « préconditionné », « reconditionné », « usagé », « retour de confort », « retourné », « ayant appartenu à quelqu'un d'autre », « ayant appartenu à quelqu'un d'autre », ou tout autre formulation similaire indiquant que le produit n'est pas « neuf » ou de « première qualité », ou qu'il a été acheté auparavant ou utilisé par un autre consommateur.

LES TACHES ANNULENT VOTRE GARANTIE. INVESTISSEZ DANS UN PROTÈGE-MATELAS

MODALITÉS DE REMPLACEMENT DU MATELAS

Sauf dispositions contraires aux présentes, Tempur-Pedic ne facturera aucuns frais à l'acheteur pour réparer ou remplacer son matelas ou son sommier plat si l'un ou l'autre est jugé défectueux pendant la durée de cette garantie limitée de 10 ans ; mais tous les frais de transport associés à la réparation ou au remplacement du matelas ou du sommier seront la responsabilité de l'acheteur. En aucun cas, cependant, les frais de transport n'excéderont les frais de transport standards de Tempur-Pedic en vigueur au moment de la réparation ou du remplacement. Aucune nouvelle garantie ne sera émise pour un produit de remplacement. La garantie pour le produit de remplacement est en vigueur à compter de la date d'achat initiale du produit remplacé/réparé. Veuillez noter que toute pompe, télécommande ou boyau fourni avec ou inclus avec tout produit Tempur-Pedic est garanti pendant cinq (5) ans, une telle période de temps commençant au moment de l'achat du produit, sauf s'il s'agit d'un démonstrateur ou d'un modèle de plancher, dans lequel cas la période de garantie commence à la date de fabrication du produit telle qu'inscrite sur l'étiquette légale du produit. Dans le cas où une telle pompe, télécommande ou boyau est jugé défectueux, Tempur-Pedic peut, à la discrétion de Tempur-Pedic, réparer ou remplacer un tel composant. Dans le cas où une réparation s'avère nécessaire, une telle réparation sera sans frais pour l'acheteur à l'exception des frais de transport associés à une telle réparation/remplacement. En ce qui a trait au remplacement d'un produit en conformité avec les dispositions de cette garantie limitée, si un acheteur choisit de se procurer un produit plus haut de gamme et plus dispendieux, il peut le faire en payant la différence entre le coût du produit d'origine devant être remplacé et le coût du produit plus haut de gamme, plus le coût de toute pièce additionnelle associée au système de sommeil n'étant pas remplacé comme faisant partie de l'échange couvert par la garantie. Dans le cas d'un choix de produit plus haut de gamme, tel que décrit dans ce paragraphe, une nouvelle garantie sera émise pour les pièces plus haut de gamme seulement.

HOUSSE DE MATELAS

Si elle est amovible, la housse (à l'exception des housses de démos ou de modèles de plancher) initialement fournie avec le produit Tempur-Pedic est garantie pendant dix (10) ans, à compter de la date d'achat initiale, contre les vices de matériau ou de fabrication. Tempur-Pedic se réserve le droit de réparer ladite housse. Dans le cas où Tempur-Pedic remplacera la housse du matelas, Tempur-Pedic la remplacera par une housse de style actuel disponible pour le matelas; cependant, la couleur et le matériel pourraient différer de la housse fournie à l'origine.

SOMMIERS PLATS, NON RÉGLABLES

Les sommiers Tempur-Pedic sont conçus pour travailler avec un cadre de lit capable de soutenir le poids du sommier et d'un matelas approuvé. Cette garantie limitée et autre garantie de performance reposent sur des tests conduits sur des ensembles » composés de nos matelas et de nos sommiers.

Par conséquent, si l'acheteur utilise un matelas inapproprié ou un cadre de lit inadéquat avec ce sommier, une telle utilisation invalidera cette garantie limitée et tout autre garantie, qu'elles soient implicites ou explicites, incluant, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de commercialisation ou d'adaptation dans un but particulier.

Tempur-Pedic peut exiger que l'acheteur lui fournisse une preuve de la qualité du cadre de lit ou du matelas utilisé avec le sommier si l'acheteur fait une réclamation en vertu de cette garantie limitée. Tempur-Pedic ne fait aucune déclaration, quelle qu'elle soit quant à l'intégrité structurale ou à la marge nominale de tout cadre de lit, base réglable ou sommier non fabriqué par ou pour Tempur-Pedic. Tempur-Pedic se réserve le droit d'invalider cette garantie limitée si le sommier est jugé, à la discrétion raisonnable de Tempur-Pedic, être inadéquat ou si le matelas est dans un état d'insalubrité.

UN CADRE DE LIT INADÉQUAT ANNULERA VOTRE GARANTIE

CETTE GARANTIE LIMITÉE COUVRE LES ARTICLES SUIVANTS LORS D'UNE USURE NORMALE :

- Domages structuraux ou composants brisés
- Craquements ou vibrations.
- Affaissement non associé à l'utilisation d'un cadre de lit inadéquat.

CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS :

- Domages structuraux causés par l'utilisation d'un cadre de lit inadéquat.
- Domage causé à la structure et/ou au matériel du sommier, par une utilisation abusive, incluant, mais

- sans s'y limiter, les dommages causés par des brûlures, déchirures, coupures, ou déversements de liquide.
- Remplacement d'une autre pièce du système de sommeil Tempur-Pedic (ex.: matelas, base réglable, oreiller, etc.) à moins que cette autre pièce soit aussi défectueuse.
- Produit vendu « tel quel », « préconditionné », « reconditionné », « usagé », « retour de confort », « retourné », « ayant appartenu à quelqu'un d'autre », ou toute autre formulation similaire indiquant que le produit n'est pas « neuf » ou de « première qualité », ou qu'il a été acheté auparavant ou utilisé par un autre consommateur.

REPLACEMENT DU SOMMIER

Tempur-Pedic ne facturera aucuns frais à l'acheteur pour réparer ou remplacer son sommier si ce dernier est jugé défectueux pendant la durée de cette garantie limitée, mais tous les frais de transport associés à la réparation ou au remplacement du sommier seront la responsabilité de l'acheteur. En aucun cas, cependant, les frais de transport n'excéderont les frais de transport standards de Tempur-Pedic en vigueur au moment de la réparation ou du remplacement. Aucune nouvelle garantie ne sera émise pour un sommier de remplacement. La garantie pour le sommier de remplacement est en vigueur à compter de la date d'achat initiale du sommier remplacé/réparé. En ce qui a trait au remplacement d'un produit en conformité avec les dispositions de cette garantie limitée, si un acheteur choisit de se procurer un produit plus haut de gamme et plus dispendieux, il peut le faire en payant la différence entre le coût du produit d'origine devant être remplacé et le coût du produit plus haut de gamme, plus le coût de toute pièce additionnelle associée au système de sommeil n'étant pas remplacé comme faisant partie de l'échange couvert par la garantie. Dans le cas d'un choix de produit plus haut de gamme, tel que décrit dans ce paragraphe, une nouvelle garantie sera émise pour les pièces plus haut de gamme seulement.

DÉMONSTRATEURS DE SOMMIER ET MODÈLES DE PLANCHER

Sauf dispositions contraires aux présentes en ce qui a trait à tout pompe, télécommande ou boyau fourni ou inclus dans un produit Tempur-Pedic, les démonstrateurs « démos » et les modèles de plancher d'un sommier Tempur-Pedic plat, non réglable, bénéficieront d'une garantie limitée de 10 ans à compter de la date d'achat inscrite sur le reçu de caisse. Cependant, à l'exception des défauts vérifiables couverts par la garantie, les démos et les modèles de plancher seront vendus « tels quels » et « avec tous leurs défauts » et les housses sur les démos et les modèles de plancher (qu'elles soient amovibles ou non) ne seront pas couvertes par la garantie. Durant cette période de garantie limitée, les produits démos ou modèles de plancher achetés au rabais seront réparés par Tempur-Pedic sans frais pour l'acheteur ou seront remplacés pour un coût égal au coût du produit de remplacement moins le montant payé par l'acheteur d'origine du démo ou du modèle de plancher. Si la production du démo ou du modèle de plancher a été abandonnée, alors le coût du remplacement sera le coût d'un produit raisonnablement équivalent à l'article abandonné (ou à tout article plus haut de gamme) moins le montant payé par l'acheteur d'origine du démo ou du modèle de plancher.

LIMITATIONS ADDITIONNELLES DE LA COUVERTURE DE LA GARANTIE

Dans le cas où une réclamation est déposée et qu'un remplacement de garantie est jugé nécessaire, l'acheteur est requis de remettre à Tempur-Pedic le produit d'origine incluant tout composant au moment du remplacement.

TEMPUR-PEDIC DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU RÉSULTANT DU NON-RESPECT DE LA GARANTIE; LE REMPLACEMENT DU PRODUIT OU L'OCTROI D'UN CRÉDIT EN VUE DE SON REMPLACEMENT TEL QU'IL EST PRÉVU AUX PRÉSENTES CONSTITUENT L'UNIQUE RECOURS POUR TOUTE RUPTURE DE GARANTIE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS DES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, À L'EXCEPTION DES DISPOSITIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

Vous pouvez contacter le Service à la clientèle de Tempur-Pedic en appelant sans frais le 1-800-887-4321 ou en faisant parvenir un courriel à inquires@tempurpedic.com.

Cette garantie accorde à l'acheteur des droits spécifiques légaux et vous pouvez avoir davantage de droits en vertu de la législation en vigueur dans votre province. Dans le cas où l'une des clauses de cette garantie serait interdite par de telles lois, cette clause serait nulle et non avenue, mais le reste de cette garantie demeurerait en vigueur

VEUILLEZ CONSERVER LE PRÉSENT DOCUMENT AINSI QUE VOTRE FACTURE POUR QUE LA GARANTIE TEMPUR-PEDIC S'APPLIQUE. LA PRÉSENTE GARANTIE EST DESTINÉE AUX CONSOMMATEURS ET NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE À DES FINS COMMERCIALES.